

## MAIRIE de COULOUNIEIX-CHAMIERES

### CONSEIL MUNICIPAL du 18 octobre 2011

— — — — —

L'an deux mil onze, le dix huit octobre à dix neuf heures, les membres du Conseil Municipal de COULOUNIEIX-CHAMIERES se sont réunis en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ETAIENT PRESENTS :** Mr Jean-Pierre ROUSSARIE, Mme Joëlle CONTIE, Mr Bernard BARBARY, Mme Danièle LEFEUVRE, Mr Francis CORTEZ, Mme Frédérique RIVIERE, Mr Jean-François MARTINEAU, Mme Claude DERAMCHI, Mme Bernadette BERTHELOT, Mr Jean-Pierre CONTRAND, Mme Claudine MEYZAT, Mr Michel NABOULET, Mme Anne-Marie LACARTE (mandataire Joëlle CONTIE), Mr Lionel COMBEAU, Mme Cristina FERNANDES, Mr Keith HALSON (mandataire Claude DERAMCHI), MM André DESCHAMPS, Philippe VALEGEAS, Mlle Aurélie BLANCHET (mandataire Jean-Pierre ROUSSARIE), Mme Marianne ROUSSEAU, MM Guy MACOUIN, Mme Nicole RIOU, Patrick CAPOT, Michel DASSEUX (mandataire Arlette ESCLAFFER), Mireille BORDES, Mr Hamid EL MOUEFFAK, Mmes Arlette ESCLAFFER, Ginette UROZ, Marie-Claire SARLANDE (mandataire Hamid EL MOUEFFAK).

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Cristina FERNANDES

La séance est ouverte à 19 h par Monsieur le Maire. Aucune observation n'étant formulée sur le P.V de la séance précédente, celui-ci est déclaré approuvé à l'unanimité.

Mr le Maire propose à l'assemblée d'examiner les points suivants à l'issue de l'ordre du jour :

- A la demande de Mr DASSEUX :
  - Musée STARLUX
  - Demande de stationnement d'un taxi sur la commune
  
- A la demande de Mr ROUSSARIE :
  - Situation des ateliers S.N.C.F
  - Point sur la maison de retraite
  - Information concernant la crèche

Monsieur le Maire salue tout d'abord l'arrivée de Mireille BORDES dans le groupe majoritaire : « Je félicite son choix et son courage. Cette décision témoigne de sa volonté de dépasser les différends qui ont pu à un moment nous opposer afin de servir au mieux la seule chose qui compte : l'intérêt communal. Dans un esprit de rassemblement, d'intelligence collective, de conjugaison des talents, c'est bien entendu à l'unanimité que nous l'acceptons au sein de la majorité. Cette décision témoigne aussi de la qualité du travail fourni par mon équipe depuis 3 ans et demi ; c'est une belle marque de reconnaissance de la politique municipale que nous conduisons ; cela démontre que nous sommes sur la bonne voie. Je tiens donc publiquement à remercier Mme Mireille BORDES de la confiance qu'elle nous accorde.

Face aux nombreux défis que la commune doit relever, je pense tout particulièrement à notre

situation financière, l'unité et le rassemblement sont plus que jamais nécessaires. Voilà ce que les colomniérois attendent de nous, lassés qu'ils sont maintenant par tant de querelles stériles.

Je fais le vœux que nous puissions travailler le plus sereinement possible pour le plus grand bien de tous nos habitants ».

Mireille BORDES : « Tout d'abord merci de ces mots chaleureux. A mon tour, je tiens moi aussi à remercier Mr le Maire et l'ensemble du groupe majoritaire pour leur accueil. Même s'ils ne sont pas tous socialistes dans ce groupe, je sais qu'ils partagent tous les valeurs d'égalité et de solidarité qui m'ont toujours fait avancer. Nos concitoyens ont montré lors des primaires socialistes leur volonté de participer aux décisions politiques et c'est pour moi s'il en était besoin, un rappel de l'importance de la démocratie participative. Avidée de justice et d'équité, ma demande et mon souhait de rejoindre le groupe majoritaire de la commune composé de socialistes et également de divers gauche, étaient uniquement dans le but de travailler dans un objectif d'un meilleur vivre sur notre commune. Je fais le vœu et souhaite qu'il en soit de même pour tous ici, que le seul but à atteindre soit pour tous « bien vivre sur notre commune demain ». Je suis élue sur cette commune depuis plus de 20 ans et ma seule ambition a toujours été de la servir. »

Monsieur le Maire remercie Mireille BORDES et fait la déclaration suivante :

« Le conseil municipal de ce soir revêt un caractère un peu particulier car nous devons procéder au remplacement d'un des adjoints suite à sa démission que j'ai acceptée.

Afin de couper court à toutes polémiques, je tiens à préciser que la démission de Mr LE ROUZIC, adjoint aux finances, ne traduit en rien, un quelconque malaise ou tension que l'on pourrait déceler au sein du groupe majoritaire du conseil municipal qui d'ailleurs, se renforce avec l'arrivée de Mme Mireille BORDES, Conseillère Générale.

En effet, il arrive parfois des moments au sein d'une équipe, où pour des raisons qui relèvent exclusivement de choix personnels, il est préférable de se séparer en bonne intelligence dans le seul intérêt qui anime tous les membres de la majorité, c'est-à-dire la bonne marche de la politique municipale.

Je tiens donc par avance à m'excuser pour celles et ceux qui attendaient avec impatience les signes de fragilité, dysfonctionnement au sein de l'équipe municipale que j'ai l'honneur de conduire ; Mesdames, Messieurs, il n'en est rien.

Je connais peu d'équipe municipale qui ne connaisse pas les aléas de la vie de groupe. Au regard des enjeux majeurs et des défis que doit relever notre commune en cette période de crise, permettez-moi de considérer tout ceci comme un épiphénomène.

Les colomniérois n'attendent qu'une chose : le respect des engagements qui doit se traduire par des actes et en particulier la bonne gestion de notre commune afin de rendre celle-ci plus attractive.

Tout le reste ne les intéresse pas et ils ont bien raison. Si certains ici souhaitent polémiquer, ils le feront sans moi.

En ce qui concerne donc le remplacement de Mr LE ROUZIC pour ses fonctions d'adjoint aux finances et aux ressources humaines, nous avons décidé de recentrer la délégation exclusivement sur l'aspect finances car, comme vous le savez, en ces temps très difficiles que connaissent les collectivités locales, la question des finances et de leur équilibre budgétaire, va devenir un enjeu principal pour ne pas dire primordial. C'est pour cela que j'ai décidé de proposer à Mr Jean-François MARTINEAU, adjoint aux travaux et à l'urbanisme, de compléter sa délégation par celle des finances et uniquement des finances.

En effet, les services techniques étant les services « les plus budgétivores », il m'est apparu judicieux et pertinent que ce soit le même élu qui ait en charge ces 2 délégations afin de veiller et contrôler au mieux la bonne utilisation des deniers publics.

Je sais que ce choix innovant en passant de 8 à 7 adjoints, peut paraître surprenant, mais sachez bien qu'il a été mûrement réfléchi et mûrement discuté au sein de la majorité. Bien sûr que j'avais au sein de mon équipe, les compétences nécessaires pour réaliser un remplacement poste pour poste.

Encore une fois, la population jugera sur les résultats et sur les actes, pas sur les personnes. A l'heure où nous devons dresser le bilan de notre mandat, j'attends que notre politique municipale soit jugée exclusivement sur nos réalisations, nos résultats au regard de nos engagements de campagne. Le reste m'importe peu. Et alors vous verrez que nos détracteurs se feront beaucoup plus silencieux face aux défis que nous avons su relever.

Nous sommes arrivés aux affaires en 2008 avec une situation financière, un endettement, une pression fiscale que tout le monde connaît et dans une conjoncture politique, économique, sociale et financière que l'on peut qualifier de crise aiguë. Qu'en sera-t-il en 2014, aurons-nous redressé la situation très compliquée dans laquelle se trouvait la commune, où en seront les impôts locaux ? Voilà les seules questions qui comptent et qui intéressent nos concitoyens, tout le reste n'est que palabres, moulin à vent, coups de menton et effet de manches.

Voilà donc chers collègues, la proposition que je vous fais.

Mr EL MOUEFFAK demande la parole.

« Compte tenu du rassemblement des colomniérois lors des primaires on ne dira pas un seul mot par rapport à toutes les insinuations que vous avez faites dans votre discours. Nous sommes pour le rassemblement et l'unité et donc je vous laisse responsable de vos paroles. »

Mr le Maire prend acte et propose de passer au vote du point N° 1 ci-après :

## **INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL ET MODIFICATION DE LA DELEGATION DES FINANCES**

La démission de Mr LE ROUZIC a été acceptée par Monsieur le Préfet le 20 septembre 2011.

Conformément aux articles L 2121-2 et R.2121-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Nicole RIOU est installée comme membre du Conseil municipal.

Monsieur Yves LE ROUZIC n'étant pas remplacé, chacun des adjoints d'un rang inférieur à celui de l'adjoint qui a cessé ses fonctions se trouve donc promu d'un rang au tableau des adjoints.

De ce fait, il est proposé à l'Assemblée de procéder à la modification d'attribution de la délégation des Finances.

Monsieur le Maire propose que Monsieur Jean-François MARTINEAU, adjoint au Maire, chargé des travaux et de l'urbanisme, prenne en charge ladite délégation à compter de ce jour en remplacement de Monsieur Yves LE ROUZIC.

Proposition adoptée par 23 voix pour et 6 abstentions (le groupe d'opposition et P. CAPOT).

Patrick CAPOT : installation d'un nouveau conseiller municipal et modification de la délégation des finances : Je m'en tiendrais à ma ligne de conduite à savoir : Me tenir en dehors de toutes polémiques et querelles de famille politique. Pour cette délibération comme pour les autres entraînant « le jeu de chaises musicales » dû à la démission de l'adjoint aux finances je m'abstiendrais.

## **Point N° 2. MODIFICATION DU NOMBRE D'ADJOINTS**

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre ROUSSARIE

Le Conseil municipal dans sa séance du 21 mars 2008, a fixé le nombre d'adjoints à huit.

En vertu de l'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre des adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de son effectif intégral.

Vu de la démission de Monsieur Yves LE ROUZIC,

Vu qu'il n'est pas procédé au remplacement de cet adjoint,

Il est proposé au Conseil municipal de fixer le nombre d'adjoints à 7.

Proposition adoptée par 23 voix pour et 6 abstentions

## **Point N° 3. MODIFICATION DES DELEGATIONS A DES CONSEILLERS MUNICIPAUX**

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre ROUSSARIE

Il est rappelé que les articles L.2122-18 et L.2123-24-1, III, du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) modifiés par la loi du 2 Février 2002 précisent le régime applicable aux délégations du Maire au profit des Conseillers Municipaux. L'article 10 de la loi susvisée permet la délégation du Maire aux Conseillers Municipaux dès lors que l'ensemble des adjoints au Maire est titulaire d'une délégation et non plus seulement en cas d'absence ou d'empêchement des adjoints. Ainsi l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui reprend l'article 10 de la loi précitée ouvre au Maire la faculté de déléguer ses fonctions à des membres du conseil municipal non seulement lorsque les adjoints sont absents ou empêchés mais aussi lorsque ces derniers sont tous titulaires d'une délégation.

Il est précisé, qu'au vu de la jurisprudence antérieure du Conseil d'Etat, les délégations à des conseillers municipaux interviennent lorsque les délégations attribuées aux Adjoints sont importantes et ne peuvent être supportées sans l'appui d'un élu. Les délégations confiées aux adjoints doivent être, au regard de la jurisprudence la plus récente du Conseil d'Etat, consistantes (caractère quantitatif du travail demandé) et réalistes (surcharge caractérisée de travail).

La délibération n°2 en date du 10 avril 2008 concernant les délégations à des Conseillers municipaux est modifiée comme suit :

- Monsieur Philippe VALEGEAS remplace en lieu et place Monsieur Jean-Pierre CONTRAND. Il sera chargé des dossiers en lien avec le sport et rattaché à Monsieur le Maire.

- Madame Marianne ROUSSEAU sera chargée des dossiers en lien avec l'habitat et sera rattachée à Monsieur le Maire.

- Madame Bernadette BERTHELOT n'est plus conseillère déléguée aux personnes âgées mais reste référente sur ce dossier.

Il est précisé que ces élus percevront une indemnisation mensuelle.

Proposition adoptée par 23 voix pour et 6 abstentions.

## **Point N° 4. MODIFICATION D'ATTRIBUTION DE LA DELEGATION PETITE ENFANCE**

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre ROUSSARIE

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de procéder à la modification d'attribution de la délégation de la Petite Enfance.

Madame Joëlle CONTIE prendra en charge ladite délégation à compter de ce jour en remplacement de Madame Claude DERAMCHI.

Proposition adoptée par 23 voix pour et 6 abstentions.

#### **Point N° 5. MODIFICATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES**

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre ROUSSARIE

Vu le départ de Monsieur Yves LE ROUZIC, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur la composition des commissions telles que présentées ci-dessous :

##### **1 – VIE SCOLAIRE, PERISCOLAIRE ET PETITE ENFANCE**

**ADJOINT : Mme Joëlle CONTIE**

**MEMBRES :** Mmes Danièle LEFEUVRE, Claude DERAMCHI, Frédérique RIVIERE, M. Jean-François MARTINEAU, Mme Marianne ROUSSEAU, M. Michel NABOULET, Mmes Christine FERNANDES, Ginette UROZ, Arlette ESCLAFFER.

##### **2 – FINANCES**

**ADJOINT : M. Jean-François MARTINEAU**

**MEMBRES :** Mme Claudine MEYZAT, MM. Bernard BARBARY, Mmes Frédérique RIVIERE, Bernadette BERTHELOT, MM. Francis CORTEZ, Lionel COMBEAU, Mmes Claude DERAMCHI, Arlette ESCLAFFER, M. Hamid EL MOUEFFAK.

##### **3 – ACTION SOCIALE, SOLIDARITE ET POLITIQUE DE LA VILLE**

**ADJOINT : Mme Claude DERAMCHI**

**MEMBRES :** M. Philippe VALEGEAS, Mmes Bernadette BERTHELOT, Joëlle CONTIE, MM. Francis CORTEZ, Bernard BARBARY, Melle Aurélie BLANCHET, M. Guy MACOUIN, Mmes Ginette UROZ, Marie-Claire SARLANDE.

##### **4 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET INTERCOMMUNALITE**

**ADJOINT : M. Bernard BARBARY**

**MEMBRES :** MM. Francis CORTEZ, Jean-François MARTINEAU, Mme Christine FERNANDES, MM. Lionel COMBEAU, Keith HALSON, Jean-Pierre CONTRAND, Mme Mireille BORDES, MM. Michel DASSEUX, Hamid EL MOUEFFAK.

##### **5 – DEVELOPPEMENT CULTUREL ET JUMELAGE**

**ADJOINT : Mme Danièle LEFEUVRE**

**MEMBRES :** Mmes Anne-Marie LACARTE, Joëlle CONTIE, Marianne ROUSSEAU, M. Keith HALSON, Mmes Frédérique RIVIERE, Claude DERAMCHI, MM. Michel NABOULET, Hamid EL MOUEFFAK, Patrick CAPOT.

##### **6 – DEVELOPPEMENT DURABLE ET CADRE DE VIE**

**ADJOINT : M. Francis CORTEZ**

**MEMBRES :** MM. Jean-François MARTINEAU, Michel NABOULET, Mmes Nicole RIOU, Bernadette BERTHELOT, Claude DERAMCHI, MM. Keith HALSON, Bernard BARBARY, Mmes Mireille BORDES, Marie-Claire SARLANDE.

## **7 – JEUNESSE, SPORT, ANIMATION ET VIE ASSOCIATIVE**

**ADJOINT : Mme Frédérique RIVIERE**

**MEMBRES :** Mme Danièle LEFEUVRE, MM. Philippe VALEGEAS, Guy MACOUIN, Melle Aurélie BLANCHET, M. André DESCHAMPS, Mme Joëlle CONTIE, MM. Jean-Pierre CONTRAND, Patrick CAPOT, Michel DASSEUX.

## **8 – TRAVAUX ET URBANISME**

**ADJOINT : M. Jean-François MARTINEAU**

**MEMBRES :** Mme Christina FERNANDEZ, MM. Francis CORTEZ, Bernard BARBARY, Guy MACOUIN, André DESCHAMPS, Mme Claudine MEYZAT, M. Philippe VALEGEAS, Mme Arlette ESCLAFFER, M. Michel DASSEUX.

Proposition adoptée par 28 voix pour et 1 abstention (P. CAPOT).

Hamid EL MOUEFFAK demande prend en charge les ressources humaines.  
Jean-Pierre ROUSSARIE répond que les ressources humaines relèveront du Maire.

Arrivée d'Anne-Marie LACARTE à 19 H 30.

## **Point N° 6. MODIFICATION DES REPRESENTANTS AU COMITE TECHNIQUE PARITAIRE**

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre ROUSSARIE

Suite à la démission de Monsieur Yves LE ROUZIC, il est proposé aux membres du Conseil municipal de procéder à la modification des représentants au Comité Technique Paritaire :

### **\* membres titulaires :**

- Monsieur Jean-Pierre ROUSSARIE,
- Monsieur Bernard BARBARY,
- Monsieur Jean-François MARTINEAU,
- Madame Claudine MEYZAT,
- Monsieur Guy MACOUIN.

### **\* membres suppléants :**

- Monsieur Francis CORTEZ,
- Monsieur Michel NABOULET,
- Monsieur André DESCHAMPS
- Madame Bernadette BERTHELOT,
- Madame Joëlle CONTIE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 23 voix pour et 6 abstentions, nomme :

- comme représentants Titulaires au Comité Technique Paritaire : Messieurs Jean-Pierre ROUSSARIE, Bernard BARBARY, Jean-François MARTINEAU, Madame Claudine MEYZAT, Monsieur Guy MACOUIN,

- comme représentants Suppléants au Comité Technique Paritaire : Messieurs Francis CORTEZ, Michel NABOULET, André DESCHAMPS, Mesdames Bernadette

## **Point N° 7. MODIFICATION DES DELEGUES A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PERIGOURDINE**

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre ROUSSARIE

Suite à la démission de Monsieur Yves LE ROUZIC, il est proposé aux membres du Conseil municipal que les délégués à la Communauté d'Agglomération Périgourdine soient modifiés comme suit :

- Monsieur Jean-Pierre ROUSSARIE,
- Madame Joëlle CONTIE,
- Monsieur Bernard BARBARY,
- Monsieur Francis CORTEZ,
- Monsieur Michel DASSEUX.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, adopte cette proposition par 28 voix pour et 1 abstention.

**Point N° 8. MODIFICATION DES DELEGUES AU COMITE TECHNIQUE ET AU CONSEIL CONSULTATIF DE REUSSITE EDUCATIVE DE LA CAISSE DES ECOLES**

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre ROUSSARIE

Suite à la démission de Monsieur Yves LE ROUZIC, il est proposé aux membres du Conseil municipal de modifier les délégués au Comité Technique et au Conseil Consultatif de Réussite Educative de la caisse des Ecoles comme suit :

- Madame Joëlle CONTIE, Titulaire,
- Monsieur Michel NABOULET, Titulaire,
- Madame Claude DERAMCHI, Suppléante,
- Monsieur Guy MACOUIN, Suppléant.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, adopte cette proposition par 28 voix pour et 1 abstention.

**Point N° 9. MODIFICATION DES MEMBRES ELUS PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre ROUSSARIE

Suite à la démission de Monsieur Yves LE ROUZIC, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de procéder à l'élection des Administrateurs au Centre Communal d'Action Sociale :

- Madame Claude DERAMCHI,
- Monsieur Francis CORTEZ,
- Madame Aurélie BLANCHET,
- Madame Bernadette BERTHELOT,
- Monsieur Michel NABOULET,
- Monsieur Guy MACOUIN,
- Madame Ginette UROZ,
- Madame Marie-Claire SARLANDE.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, adopte cette proposition par 28 voix pour et 1 abstention.

**Point N° 10. MODIFICATION DES DELEGUES AU COMITE SYNDICAL DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE**

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre ROUSSARIE

Vu la décision de Madame Joëlle CONTIE de ne plus siéger en tant que titulaire au Comité Syndical du Conservatoire à Rayonnement Départemental de la Dordogne,  
Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal la modification suivante :

- Monsieur Keith HALSON, titulaire,
- Madame Marianne ROUSSEAU, suppléante.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, adopte cette proposition par 28 voix pour et 1 abstention.

**Point N° 11. MODIFICATION DES DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE COULOUNIEIX-RAZAC.**

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre ROUSSARIE

Suite à la démission de Monsieur Yves LE ROUZIC, il est proposé aux membres du Conseil municipal de modifier les délégués au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Coulounieix-Razac comme suit :

- Monsieur Jean-Pierre ROUSSARIE,
- Monsieur Francis CORTEZ.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, adopte cette proposition par 28 voix pour et 1 abstention.

**Point N° 12. INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS**

Rapporteur: Monsieur Jean-Pierre ROUSSARIE

VU le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2123-23 portant sur les indemnités des maires, L.2123-24 portant sur les indemnités des adjoints au maire, et L.2123-24-1 portant sur les indemnités des conseillers municipaux,

VU l'élection du Maire lors de la séance du 21 mars 2008,

VU la délibération du Conseil municipal lors de la séance du 21 mars 2008 fixant à huit le nombre d'adjoints,

VU la délibération du Conseil municipal lors de la séance du 18 octobre 2011 fixant à sept le nombre d'adjoint,

VU la délibération du Conseil municipal lors de la séance du 18 octobre 2011 fixant à deux le nombre de conseillers municipaux délégués,

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit une indemnité mensuelle plafonnée à :

- 55 % de l'indice 1015 pour les Maires,
- 22 % de l'indice 1015 pour l'indemnité des adjoints des communes comprenant de 3500 à 9999 habitants,
- 11 % de l'indice 1015 pour les Conseillers municipaux délégués, dans l'enveloppe budgétaire de l'adjoint n'ayant pas été remplacé.

Les Conseillers Municipaux délégués, peuvent percevoir une indemnité allouée par le Conseil Municipal, à condition que le montant total des indemnités maximales susceptibles d'être attribuées au Maire et aux Adjoints ne soit pas dépassé.

Il est précisé que ces indemnités font l'objet de la retenue pour la cotisation sociale généralisée (CSG) et la cotisation pour le remboursement de la dette sociale (RDS).

Les élus percevant une indemnité de fonction sont affiliés à l'institution de retraite complémentaire des agents non titulaires des collectivités publiques (IRCANTEC).

Ces indemnités sont soumises à l'impôt selon les conditions définies par la loi.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, adopte cette proposition par 28 voix pour et 1 abstention et décide que ces indemnités seront versées à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2011.

**Point N° 13. INDEMNITE DE FONCTION DES ADJOINTS**

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre ROUSSARIE

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la liste des Adjointes dans leur fonction :

- Mme Joëlle CONTIE, Adjointe à la Vie Scolaire, Périscolaire et Petite Enfance,
- Mme Claude DERAMCHI, Adjointe à l'Action Sociale, Solidarité et Politique de la Ville,
- M. Bernard BARBARY, Adjoint au Développement Economique et Intercommunalité,
- Mme Danièle LEFEUVRE : Adjointe au Développement Culturel et Jumelage,
- M. Francis CORTEZ, Adjoint au Développement Durable et Cadre de Vie,
- Mme Frédérique RIVIERE : Adjointe à la Jeunesse, Sport, Vie Associative et Animations,
- M. Jean-François MARTINEAU : Adjoint aux Finances, Travaux et Urbanisme.

Proposition adoptée par 23 voix pour et 6 abstentions.

**Point N° 14. AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN AGENT AFFECTE A L'ENTRETIEN**

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre ROUSSARIE

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil municipal que la charge de travail relative à un poste (entretien) nécessite une augmentation du temps de travail.

Cet agent étant actuellement à 31h30 par semaine, l'avis du Comité Technique Paritaire a été sollicité pour l'augmentation de son temps de travail.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal de porter le temps de travail hebdomadaire de cet agent de 31h30 à 35h00 à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2011.

Le Conseil municipal, vu l'avis favorable du C.T.P. du 6 octobre 2011, approuve la présente délibération à l'unanimité.

**Point N° 15. CESSION DE TERRAIN POUR DIX EUROS**

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre ROUSSARIE

Par une délibération en date du 08 février 2011, la commune de Coulounieix-Chamiers a décidé de déclasser puis d'aliéner l'ancienne route communale 103 située à Cré@vallée Nord.

Considérant qu'en vertu du principe général qui interdit aux personnes publiques de faire des libéralités, les aliénations à titre gracieux sont prohibées. De ce fait, la délibération sus évoquée est annulée et remplacée par la présente.

Considérant que les cessions de terrain pour dix euros sont autorisées si elles sont justifiées au regard de l'intérêt général,

Sachant que la cession de l'assiette du chemin rural au profit de la Communauté d'Agglomération Périgourdine vise la régularisation de l'assiette des terrains,

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la présente délibération.

**Point N° 16. DECISION MODIFICATIVE**

Rapporteur : Monsieur Jean-François MARTINEAU

L'exécution du budget fait apparaître le besoin de réajuster les crédits alloués à certains chapitres ce qui implique la nécessité de procéder aux virements de crédits suivants :

**Fonctionnement**

Diminution de recettes allouées			Diminution de crédits alloués		
Objet	Chap/Art	Somme	Objet	Chap/Art	Somme
Produits des cessions d'immobilisation	77/775	-125 000,00 €	Virement à la section d'investissement	023	-125 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>-125 000,00 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>-125 000,00 €</b>

### Investissement

Augmentation de recettes allouées			Diminution de recettes allouées		
Objet	Chap/Art	Somme	Objet	Chap/Art	Somme
Produits des cessions d'immobilisation	024	125 000,00 €	Virement de la section de fonctionnement	021	-125 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>125 000,00 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>-125 000,00 €</b>

Mr le Maire précise qu'il s'agit du terrain des Quicoux, mais que l'acte n'est pas encore passé. Le projet avance puisque le permis de construire est délivré ; Horizon Habitat et la SEMIPER donnant une suite favorable, il reste donc à le contractualiser.

Adoptée à l'unanimité.

### Point N° 17. FIXATION DU TAUX DE LA TAXE D'AMENAGEMENT ET EXONERATIONS FACULTATIVES

Rapporteur : Monsieur Jean-François MARTINEAU

Vu la réforme de la fiscalité de l'aménagement adoptée dans le cadre de la loi n°2010-1658 du 29 décembre 2010 (article 28) de finances rectificative pour l'exercice 2010 indiquant que pour financer les équipements publics de la commune, une nouvelle taxe a été créée remplaçant notamment :

- la taxe locale d'équipement,
- la participation pour aménagement d'ensemble,
- la taxe départementale pour le financement des conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement,
- la taxe départementale des espaces naturels sensibles.

Elle sera applicable à compter du 1<sup>er</sup> mars 2012.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants, la commune ayant un Plan Local d'Urbanisme approuvé, la fourchette des taux est fixée entre 1% et 5%.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents :

- Décide de fixer le taux de cette nouvelle taxe d'aménagement au taux de 1% (révisable annuellement),

- Exonère totalement en application de l'article L. 331-9 du Code de l'Urbanisme :

✓ Les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1° de l'article

L. 331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2° de l'article L. 331-7 ; (logements aidés par l'Etat dont le financement ne relève pas des PLAI – prêts locatifs aidés d'intégration qui sont exonérés de plein droit – ou du PTZ+),

✓ Dans la limite de 50 % de leur surface, les surfaces des locaux à usage d'habitation principale qui ne bénéficient pas de l'abattement mentionné au 2° de l'article L.331-12 et qui sont financés à l'aide du prêt ne portant pas intérêt prévu à l'article L. 31-10 du code de la construction et de l'habitation ; (logements financés avec un PRZ+),

✓ Les locaux à usage industriel et leurs annexes,

✓ Les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 mètres carrés,

✓ Les immeubles classés parmi les monuments historiques ou inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

### **Point N° 18. ACQUISITION D'EMPLACEMENTS RESERVES AU P.L.U. RUE MOUCHOTTE**

Rapporteur : Monsieur Jean-François MARTINEAU

Vu la délibération du 11 décembre 2006,

Considérant que le principe d'acquisition d'emplacements réservés en bordure de la rue du Commandant Mouchotte est toujours d'actualité,

Considérant a fortiori que la commune s'est engagée auprès de ses administrés pour acquérir les parcelles conformément au tableau ci-après :

<b>PROPRIETAIRES</b>	<b>N° PARCELLE</b>	<b>SURFACE</b>	<b>ESTIMATION</b>
M Jean VOILLEREAU	BO 389	56 M <sup>2</sup>	1 700,00 €
CONSORTS ROUSSARIE	BO 377 BO 148	66 M <sup>2</sup> 241 M <sup>2</sup>	2 500,00 €
Mme Hélène PLAZANET	BO 364	139 M <sup>2</sup>	1 700,00 €
M Emmanuel MARSAT	BO 363	159 M <sup>2</sup>	2 000,00 €
M et Mme NONCLERCQ	BO 382	140 M <sup>2</sup>	1 700,00 €
Mme Gaëlle RANCHON	BO 143 p	33 M <sup>2</sup>	400,00 €
SCI ST ETIENNE	BO 376	29 M <sup>2</sup>	1,00 €
Mme RIFON	AL 675 AL 433 p	310 M <sup>2</sup> 34 M <sup>2</sup>	3 800 € 400 €
M BERISHA Mme RRUSTEMI	BO 379	73 M <sup>2</sup>	900,00 €
M LAURENT Melle CARATA	BO 374	69 M <sup>2</sup>	845,00 €

Le Conseil municipal, considérant le besoin de rendre publique la voie créée sur ces terrains, adopte la présente délibération à l'unanimité.

Discussions :

Mr le Maire se félicite de voir aboutir ce dossier qui était resté latent de très nombreuses années. Le macadam est maintenant déposé sur la rue Mouchotte et on peut enfin y circuler.

Arlette ESCLAFFER se réjouit elle aussi de la réalisation de ces travaux. Elle fait toutefois remarquer que déjà dans la séance du 17 juin 2008 une délibération avait été prise pour la vente de ces parcelles, avec des actes qui devaient être passés sous forme « d'actes administratifs » établis par l'Agence Technique Départementale, donc sans frais alors que maintenant nous passons chez le notaire, ce qui entraînera des frais supplémentaires. Par ailleurs, elle s'étonne sur les estimations : Mr VOILEREAU qui ne figurait pas dans la liste de Juin 2008 en fait partie aujourd'hui. Cette personne est indemnisée à la même hauteur de somme pour 56 m2 alors que 2 autres propriétaires sont indemnisés à la même somme pour 140 m2. Elle aimerait savoir ce qui justifie cette différence de prix.

Réponse : Les prix de 2008 n'ont pas été actualisés.

Patrick CAPOT : Les acquisitions des parcelles de la rue Mouchotte sont importantes puisqu'elles permettent d'y circuler y compris par voie piétonne car il y a un des plus beaux points de vue sur l'agglomération depuis notre commune. Mais il faudra penser à l'assainissement et le recueil des eaux pluviales qui reste à réaliser pour éviter que les pluies d'orages inondent en aval la chaussée de La rue Rhin et Danube qui porte bien son nom avec les eaux de ruissellement importantes lors des orages.

**Point N° 19. ADHESION A L'ASSOCIATION « RESEAU DES TERRITOIRES POUR L'ÉCONOMIE SOLIDAIRE »**

Rapporteur : Monsieur Bernard BARBARY

La ville de Coulounieix-Chamiers a engagé une démarche en matière d'économie solidaire en participant à la création et au fonctionnement d'une Épicerie 24 sur la commune. Cette démarche s'inscrit elle-même dans une démarche générale de développement durable de la commune.

Au plan national, des collectivités ayant conduit des réflexions ou expérimentations similaires ont souhaité se doter d'une structure juridique pour porter leurs travaux communs. Une association loi 1901 regroupant les communes, intercommunalités, conseils généraux et régionaux intéressés a été créée.

Cette association, dénommée « Réseau des Territoires pour l'Économie Solidaire », a vocation à :

- promouvoir les démarches des adhérents pour sensibiliser d'autres territoires à l'économie solidaire,
- constituer un lieu-ressource en termes d'information et un lieu appui à la mise en œuvre de projets notamment par la mutualisation des expériences locales et par le développement des démarches et d'outils communs,
- contribuer à la formation des élus et des techniciens des collectivités adhérentes,
- élaborer une réflexion à partir des pratiques locales pour être force de proposition auprès des pouvoirs publics.

Une charte a été élaborée pour définir les principes partagés par les collectivités adhérentes. L'appartenance à ce réseau permettrait à la ville de bénéficier d'un soutien pour ses actions en faveur de l'économie sociale et solidaire (au travers des publications du RTES, des

journées d'échanges, des journées de formation, ...) et ainsi d'approfondir son action dans ce domaine.

Bernard BARBARY pense que nous avons toute légitimité à adhérer puisque nous avons l'épicerie 24 sur la commune, en matière d'économie sociale et solidaire.

Mireille BORDES qui est vice-présidente de cette association, précise qu'il s'agit d'un regroupement de collectivités sur le plan national.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité, d'adhérer à l'association « Réseau des Territoires pour l'Économie Solidaire » et de s'acquitter de la cotisation annuelle d'un montant de 180 €.

#### **Point N° 20. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA SCIC SA DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE PERIGORD**

Rapporteur : Madame Frédérique RIVIERE

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 3 mars 2009 posant le principe d'une participation financière de la Commune de Coulounieix-Chamiers pour l'implantation d'une épicerie solidaire sur son territoire,

Vu la convention en date du 6 août 2010, intervenue entre la Commune de Coulounieix Chamiers d'une part, et la SCIC SA Développement Solidaire Périgord – porteuse du projet « épicerie solidaire » d'autre part, établissant le principe d'une participation financière de la commune concernant le fonctionnement de la Société,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents, arrête le principe de la participation financière de la commune à la hauteur de 10 000 euros.

Mr le Maire en profite pour inciter le maximum de personnes à aller acheter à l'épicerie solidaire car tout le monde peut y aller, ce sont des produits de chez nous, on fait d'une pierre deux coups : on aide ceux que l'on doit aider mais on fait aussi travailler des entreprises de notre département.

#### **Point N° 21. CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE COULOUNIEIX-CHAMIERES ET L'ASSOCIATION ISABELLE FM**

Rapporteur : Madame Frédérique RIVIÈRE

Il est décidé par convention, d'autoriser l'association « Isabelle FM » à poursuivre l'utilisation et à procéder à la maintenance d'une antenne de diffusion de ses programmes radiophoniques par la mise à disposition d'un poteau électrique et d'un local sur le site du stade Pareau. La participation de l'association aux charges afférentes aux installations est fixée à 30 euros par mois soit 360 euros par an.

Délibération adoptée à l'unanimité.

#### **Point N° 22. REMBOURSEMENT DE LA PART FÉDÉRALE DE LA LICENCE SPORTIVE POUR LES ENFANTS DE LA COMMUNE.**

Rapporteur : Madame Frédérique RIVIÈRE

Dans le cadre de la promotion et du développement de la pratique sportive pour le plus grand nombre et plus particulièrement pour les jeunes, la commune de Coulounieix-Chamiers à travers son service Sport Animation et vie Associative, accompagne les familles vers un soutien financier à la licence via l'opération: « Le sport c'est mieux en club »

Les critères retenus par la commission sport animation et vie associative sont les suivants :

- 1/ résider sur le territoire de Coulounieix-Chamiers,  
ET  
2/ être scolarisé en école élémentaire,  
ET  
3/ être licencié dans un club dont le siège social est sur la commune de Coulounieix-Chamiers,  
OU  
4/ être licencié dans un club dont la discipline n'est pas représentée sur la commune de Coulounieix-Chamiers.

Considérant ces critères, la Municipalité prend à sa charge le montant de la part fédérale rattaché à la discipline ayant délégation du ministère de la jeunesse et des sports.

Un comité attributif constitué de 3 élus titulaires et d'1 suppléant de la commission municipale nommée par Monsieur le Maire et de technicien(s) du service Sport Animation et Vie Associative, étudieront d'une façon personnalisée chaque demande.

L'aide sera octroyée à la famille pour 1 licence par enfant sur présentation des documents relatifs à la licence (photocopie, attestation de paiement, etc...).

Dans le cadre du Budget Primitif 2011, les crédits ouverts pour cette opération sont d'un montant de 11 000 €.

Les paiements s'effectueront par arrêté municipal individuel au moyen d'un mandat administratif vers le relevé d'identité bancaire du responsable légal du bénéficiaire.

Patrick CAPOT : Je partage sur le fond l'esprit de cette délibération mais nous pouvons faire preuve de plus d'amélioration et aller plus loin dans l'aide aux familles de sportifs. Plus de dix mille Euros sont budgétés pour cette mesure et n'ont pas été dépensés en remboursement de parts fédérales. Aussi je propose que la commission examine à nouveau les critères d'attribution en allant au-delà du fait « d'être scolarisé en école élémentaire ».

Jean-Pierre ROUSSARIE : D'accord pour que la commission étudie cette question car effectivement notre volonté c'est d'assurer la pratique sportive ; il ne faut pas qu'il y ait de barrière, il faut voir si on peut élargir.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire.

### **Point N° 23. CARTE D'ABONNEMENT CLUB ATHLETIQUE PERIGUEUX DORDOGNE**

Rapporteur : Monsieur Michel NABOULET

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal que la Municipalité acquiert auprès des dirigeants du Club Athlétique Périgieux Dordogne (CAPD) :

- d'une part, l'accès gratuit à 5 matchs à domicile pour 25 jeunes résidents sur le territoire de la commune de Coulounieix-Chamiers. Cette démarche a un intérêt social et sportif dans le but de faire découvrir le sport de haut niveau à travers le championnat de PRO D2 de rugby à des jeunes de la commune,

- et d'autre part, 5 cartes d'abonnements pour la saison 2011-2012 pour la somme de 1300 €.

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a des associations et des clubs sportifs qui sont d'accord pour encadrer nos jeunes bénévolement, avec un rassemblement prévu au château des Izards.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire propose d'évoquer les points qui ont été rajoutés.

1. **STARLUX.** Déclaration de Jean-Pierre ROUSSARIE :

« Vous avez vu dans la presse plusieurs articles. Il y a la constitution d'une association pour un musée Starlux. Un particulier de la ville de Brantôme avait fait des propositions à l'association, qui n'ont pas abouti.

A la C.A.P nous avons pris position pour valoriser notre patrimoine industriel. J'ai fait remarquer en conseil communautaire que nous tenions à ce patrimoine et que l'âme de Starlux était à Coulounieix-Chamiers. Je l'ai dit haut et fort au Président mais aussi à tous les membres du conseil communautaire, tout comme nous tenons à nos ateliers, nous tenons aussi au matériel de Starlux. Pour autant je ne suis pas d'accord avec le terme de musée car qui dit musée, dit locaux adaptés et surtout dit personnel. Il faut être réaliste, la commune de Coulounieix-Chamiers n'a pas les moyens de constituer un musée. La C.A.P ayant un site sur le camp des américains, je dois rencontrer le Président Claude BERIT-DEBAT lundi prochain (24.10) pour lui faire des propositions. Par ailleurs nous avons missionné une jeune étudiante pour travailler sur ce site. Elle nous a remis un très bon dossier qui sera également présenté lundi.

Dans ce pré-projet d'aménagement du camp américain, il y a des propositions que nous avons jugé assez intéressantes et que nous allons indiquer au Président.

Sachez que nous nous battons pour conserver ce patrimoine. L'exposition que nous avons organisée avec Danièle LEFEUVRE a attiré plus de 3 000 personnes. L'association qui s'est constituée a demandé à me voir et je la recevrai mardi prochain (25.10) et je lui ferai part bien entendu, des échanges que nous aurons eus avec le Président Claude BERIT-DEBAT. Je ne veux cependant pas créer trop d'illusions dans la rapidité de la réalisation du dossier car ce n'est pas en claquant des doigts que l'on peut créer une entité de valorisation de notre patrimoine ; ça nécessite une étude, une réflexion, une concertation et je veux que tous les élus s'en emparent. Nous n'en sommes qu'au prémisse, en phase de réflexion, mais sachez que nous avons la volonté de garder ce patrimoine, d'autant que la C.A.P a gardé des moules, des appareils... il faut donc voir comment on peut valoriser tout ceci.

Michel DASSEUX n'est pas là et je ne veux pas parler à sa place, mais j'ai cru comprendre qu'il avait évoqué un autre site, le NETTO (qu'il me pardonne si je me trompe). Je veux dire ici devant le conseil municipal que NETTO ce n'est pas possible. En effet, le bureau d'études qui a fait l'expertise de ce bâtiment nous a signalé d'une part, la présence d'amiante et d'autre part, que les murs sont construits sur des gravats et ne sont pas solides. Il faudra donc le démolir. De plus on pense, mais nous n'en avons pas encore les moyens, à une maison de quartier. C'est une demande forte des habitants, c'est ce qui était ressorti du D.S.U. On a besoin d'un lieu de convivialité, de rassemblement, d'échanges. On n'a toujours pas d'endroit pour faire le repas des anciens qui se fait au Lycée Agricole, mais en 2 fois.

Je pense donc que ce projet doit se faire en liaison avec la C.A.P et en liaison avec l'aménagement du camp américain car on ne peut pas laisser cette entité ad vitam aeternam dans cet état là. »

Hamid EL MOUEFFAK précise que par rapport au lieu, ils avaient pensé aux anciens ateliers plutôt qu'à NETTO, pour une raison simple : pour relier Starlux avec Mériller vapeur puisqu'ils font aussi des maquettes. C'est une idée qu'il faut creuser mais qui peut être intéressante.

Jean-Pierre ROUSSARIE revient sur le camp américain car à proximité on a un patrimoine industriel avec les ateliers S.N.C.F (on peut valoriser les appareillages) ; il rappelle aussi que dans le sous-sol il y a une villa ou du moins des vestiges, avec des mosaïques etc... Il ne pense pas qu'on puisse l'exploiter, car trop onéreux, mais on peut valoriser : on peut montrer des mosaïques, des poteries.... Cependant toutes les idées seront les bienvenues et on décidera ensemble.

Bernard BARBARY : Evidemment la proposition sur les anciens ateliers mérite d'être discutée, mais le camp américain a cet intérêt qu'il fédérerait un projet culturel, de loisirs, dans lequel un lieu d'exposition trouverait place et affluence ce qui ne serait peut être pas le cas sur les anciens ateliers.

On situe le camp américain comme un grand espace végétalisé, à vocation de loisirs, de culture au cœur de l'agglo. ce qui est rare actuellement. Il faut donc voir car il y a un énorme potentiel de 5 ou 6 hectares et c'est quelque chose qui peut être mis en exergue notamment avec la valorisation d'un certain nombre d'éléments patrimoniaux de notre commune et en particulier Starlux.

Je fais juste une petite précision concernant la villa gallo-romaine qui se tient au lieu dit « le camp américain », il faut quand même savoir que l'essentiel de la villa n'est pas dessous le périmètre de ce terrain vague mais pour beaucoup, sous des habitations existantes. Seuls des vestiges débordent sur le camp américain actuel.

Hamid EL MOUEFFAK précise que le projet de relier Starlux à Mériller vapeur est un projet à court ou moyen terme qui peut être faisable aujourd'hui, qui peut être porté seulement par la commune et qui pourrait faire un petit pôle intéressant.

## **2. DEMANDE DE STATIONNEMENT D'UN TAXI SUR LA COMMUNE.**

Monsieur le Maire fait l'historique de la demande présentée par cette dame qui a adressé un courrier à chaque conseiller municipal, en précisant qu'il n'avait rien contre cette personne qu'il ne connaît pas.

Bernard BARBARY l'a contactée plusieurs fois pour lui proposer de la rencontrer mais elle n'a pas donné suite.

Il faut savoir d'une part, que la chambre des métiers nous a dit que ce serait difficile pour elle et, d'autre part, que la C.P.A.M ne lui a pas donné l'agrément pour le transport de gens malades. Notre souci était de ne pas la mettre en difficulté. « Je suis prêt bien entendu à revoir son dossier avec elle ; si elle veut prendre une part de risque c'est son affaire. Je ne comprends pas pourquoi elle ne répond pas aux invitations qu'on lui adresse. »

Patrick CAPOT : L'incompréhension de la dame souhaitant un emplacement pour stationner sur la commune tient au fait qu'il y a eu un premier avis favorable délivré de votre part Monsieur le Maire puis un second défavorable émis par votre adjoint à l'économie B. BARBARY.

Cela crée une confusion. Cette dame invoque le fait que dans la profession peu de femmes exercent le métier de taxi et l'amalgame a pu être fait avec du sexisme à son égard.

Bernard BARBARY reconnaît que l'instruction de ce dossier a été peut être un peu trop rapide. « En approfondissant le dossier, on s'est aperçu que le chiffre d'affaires des taxis existants sur la commune est en baisse, qui plus est, ils sont conventionnés C.P.A.M. Compte tenu aussi de l'avis de la chambre des métiers qui stipulait une viabilité douteuse de ce projet, nous sommes revenus sur notre premier avis.

Je reste bien entendu ouvert à toute discussion ; c'est d'ailleurs le seul projet que j'ai lorsque j'accueille une entreprise petite ou grande : discuter avec elle pour arriver à préciser l'opportunité de la faisabilité d'un projet, ce que je continue à vouloir faire auprès de cette dame. Le problème c'est que je l'ai appelé 3 fois, je lui ai adressé un courrier et nous n'avons pas de retour. Par contre entre temps cette dame a distribué des courriers dans les boîtes aux lettres avec des allusions à des problèmes de discrimination que je regrette car c'est tout le contraire de notre état d'esprit. Sachez donc que j'essaie de la contacter, que je suis ouvert, que jamais rien n'est fini au niveau d'une discussion. »

Arlette ESCLAFFER ne retient pas le côté sexisme même si c'est une profession peut être un peu masculine par rapport au côté danger, mais rejoint la position de Patrick CAPOT

et pense qu'il faut la rencontrer. En effet, nous avons sur la commune 2 stationnements de taxis autorisés dont 1 a aussi un stationnement autorisé sur Marsac et si cette personne ne fait pas recette, c'est son problème. Elle ne prendra pas le travail des autres puisqu'ils sont agréés C.P.A.M. Il ne faut pas bloquer le commerce ni la concurrence. On pourrait peut être autorisé un 3<sup>o</sup> taxi sur la commune.

Monsieur le Maire et Bernard BARBARY sont d'accord pour poursuivre la discussion.

MAISON DE RETRAITE : Monsieur le Maire informe l'assemblée que ce dossier avance. Le conseil d'administration s'est déjà réuni 4 fois, une directrice par intérim à mi-temps, a été nommée ; il s'agit de Mme GALDRAT-FALERE, qui prendra ses fonctions à compter du 1<sup>er</sup> novembre et qui exerce actuellement à NEUVIC.

Il a été également prévu un poste de coordination de santé et d'animation à mi-temps.

La signature de l'acte d'acquisition du fonds civil est prévue le 27 octobre.

Un inventaire par huissier de justice sera fait le 24 octobre.

Une convention de sous-traitance pour les fonctions administratives a également été passée avec l'EHPAD de NEUVIC ainsi qu'une convention de sous-traitance pour le versement des salaires avec l'AASSA, pour une durée de 6 mois afin d'assurer la transition. Bien entendu nous veillerons à la continuité des contrats de fournitures dans l'attente d'une mise en concurrence.

Concernant le personnel, comme la réglementation le suggère, nous avons dans un premier temps, rencontré le comité d'entreprise de l'AASSA et nous leur avons expliqué qu'on passait d'une gestion de droit privé à une gestion de droit public. Dans un deuxième temps nous avons rencontré les délégués du personnel et je crois qu'ils ont compris le bien-fondé de la décision politique que nous avons prise puisqu'ils l'ont souligné dans leurs propos.

Après consultation du personnel il y a donc une reformulation des contrats privés en droit public puis l'intégration du personnel, au grade équivalent dans la fonction publique hospitalière.

Reste le volant financier : l'achat du fonds civil va se réaliser ; après il y aura les murs à hauteur de 2 700 000 € (au lieu de 4 millions au départ), ce qui fait que nous sommes partis sur un investissement de 4 056 904 € (achat des murs et du fonds civil).

L'EHPAD va contracter un emprunt à hauteur de 2 850 000 € à taux fixe, sur 30 ans.

Le Conseil Général, je le rappelle, apporte 1 204 000 €, je le remercie et remercie Mireille BORDES.

Le budget 2011 a été voté le 6 octobre et le budget 2012 sera voté lors de la réunion du 25 octobre.

Tout se passe pour le mieux et je tiens encore à saluer les services du Conseil Général (S. L'HOTTE, R. DUDON, S. GADRAT, J.P HOTTIAUX) pour l'immense travail qu'ils ont fait en liaison avec nos services, notamment avec Yohann TOSTIVINT et Vincent BELLOTEAU ; ils ont été vigilants, assidus, ont passé beaucoup de temps sur ce dossier en respectant les délais. Tout se passe dans la plus grande transparence.

Patrick CAPOT confirme les dires de Mr le Maire et ajoute que le prix de journée reste à 56 €.

Arlette ESCLAFFER : les résidents vont tous payer 56 €. Il y aura donc une augmentation pour certains.

J.Pierre ROUSSARIE lui répond que des aides peuvent être attribuées mais que nous restons dans la moyenne départementale.

Mireille BORDES précise que si nous n'étions pas dans la moyenne départementale il n'y aurait pas eu d'aide du Conseil Général.

**3. ATELIERS S.N.C.F :** Monsieur le Maire dit qu'il est très inquiet. « Nous avons été interpellés en conseil communautaire par une forte délégation de la C.G.T sur l'avenir des 2 technicentres : Périgueux et Chamiers. Suite à cela un R.V a été demandé rapidement au Président de la Région. L'entrevue a eu lieu hier. Je suis très pessimiste et je pense qu'il va falloir manifester à nouveau, briser ce silence sournois qui met les équipes des ateliers S.N.C.F en difficulté alors qu'ils sont pertinents et qu'ils sont excédentaires. On continue silencieusement à ne pas remplacer les départs en retraite.

Je leur ai proposé de ré-alerter le Préfet, reprendre contact avec le Directeur de la S.N.C.F (Mr PRAXMARER ou son successeur) et faire une conférence de presse, car on ne peut, nous élus de Coulounieix-Chamiers, tolérer ce qui se passe. J'ai donc réaffirmé notre soutien aux cheminots pour que les choses soient bien claires par rapport « aux petits dérapages » qu'il y a eu, mais je comprends tout à fait l'inquiétude des salariés du technicentre. Je vous demande de rester en alerte car il faut qu'on soit plus que jamais à leurs côtés ; on ne restera pas les bras croisés. De plus il y a une logique qui m'échappe car dans le cadre du Grenelle de l'environnement, je dis qu'il y a une place pour le rail et donc une place pour les ateliers S.N.C.F. Ils vont remplacer des aiguillages, des appareils de voies, dans n'importe quelle partie de la métropole et même au-delà de la métropole en 24 H, donc pourquoi les mettre en difficulté ? Il y a là une logique de politique industrielle et de profit que pour ma part, je condamne car ça ne répond à aucune logique si ce n'est la logique hyper libérale de mettre les personnes en concurrence, les centres en concurrence et donc les hommes en concurrence. On sait où ça mène, je ne veux pas jouer les cassandres mais ça mène à la catastrophe. Mes chers collègues, j'en appelle à votre vigilance, à votre solidarité. »

Mireille BORDES : « Sans avoir de promesses, on avait quand même certaines assurances et je crois qu'il faut le dénoncer, leur dire clairement et c'est notre rôle d'élus, que des propos avaient été tenus lors des réunions du comité de vigilance et que ces propos ne sont pas respectés. »

Patrick CAPOT : « L'interpellation conjointe du Préfet et de la Direction de la SNCF me semble être une bonne démarche. En effet l'ETAT décide de l'aménagement du territoire donc le rôle qu'y joue le réseau ferroviaire avec son infrastructure est essentiel.

De plus un projet de fusion d'établissement avec Saintes rajoute de l'inquiétude sur l'avenir des technicentres : Si demain les trains Nationaux CORAIL venaient à être supprimés, les Trains d'Equilibre du Territoire ne seraient être remplacés par les T.E.R : les régions, autorités organisatrices se substitueront alors à l'Etat pour des transports inter-régionaux, les rames de trains CORAIL seraient supprimés et non remplacées entraînant une baisse de charge de travail de maintenance avec la perte de 14 emplois d'agents Cadres et Maîtrises dans les pôles d'appuis mettant en péril le potentiel, le savoir faire industriel professionnel du Technicentre de Périgueux. Ajouté à cela, l'obligation de procéder à des appels d'offres pour les travaux sur l'Infrastructure, qui nous mettent dans une situation de concurrence voulue par différentes directives et l'avenir de CHAMIERS s'assombrit. D'ailleurs le président de la SNCF Guillaume PEPY dans des propos remet en cause la pertinence d'RFF. La séparation de l'exploitation du réseau ferré et sa gestion n'a rien réglé de la dette des 2 entités ferroviaires. Donc interpellier Monsieur le Préfet et la Direction SNCF sur l'avenir des ateliers est urgent. »

Bernard BARBARY : « On est en pleine désorganisation. C'est une catastrophe, la discussion est très confuse ; ce que je retiens c'est qu'il y a 2 ans il n'y avait pas de souci, il y a 1 an c'était on va tenir encore 3 ou 4 ans et maintenant c'est plus du tout ça. Les syndicats ont le sentiment d'être baladés mais nous l'avons aussi et nous en avons assez. Que faut-il faire quant on sait que l'ancienne Préfète avait rencontré le Ministre des transports, que Mr le Maire n'a aucun retour de ces réunions... Je pense personnellement que c'est l'esprit républicain qui est atteint. »

**4. CRECHE :** Monsieur le Maire aborde le transfert de la compétence petite enfance à la C.A.P à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012. Nous sommes sur la phase de conclusion de ce dossier. Il y aura cohabitation entre le personnel C.A.F et le personnel territorial ; une responsable a été recrutée Isabelle GANDOIS et l'élue référente à Cathy TITGAT.

La séance est levée à 20 H 30

LE MAIRE,

A handwritten signature in black ink, reading "Jean Pierre Roussarie". The signature is written in a cursive style and is positioned above a horizontal line.

Jean-Pierre ROUSSARIE

